



« Guerre du Coronavirus » : Les « banquiers du quotidien » attendent de vraies mesures concrètes pour protéger leur santé !

La « Cellule de Crise Covid-19 » s'est tenue ce mercredi 25 mars 2020 avec la délégation patronale de l'AFB (Association Française des Banques) et les représentant(e)s de toutes les organisations syndicales représentatives de la branche bancaire dont le SNB/CFE-CGC. Le SNB/CFE-CGC a réitéré avec insistance ses demandes d'un plan d'action exceptionnel comprenant un véritable « protocole sectoriel pour toute la profession ainsi que le versement d'une prime.

Un plan d'action exceptionnel à la hauteur des enjeux de santé publique !

Au cours de cette nouvelle réunion, le SNB/CFE-CGC a réitéré avec insistance ses demandes pour la mise en place d'un plan d'action exceptionnel, à la hauteur de la situation exceptionnelle :

- Une définition claire des activités dites essentielles dans le secteur bancaire :
 - Usage du télétravail
 - Dispenses d'activité
- Un modèle unique de fonctionnement des agences
 - Agences ouvertes uniquement sur rendez-vous pour des demandes jugées essentielles qui ne peuvent pas être réalisées à distance
 - Agences qui doivent fonctionner en mode rideaux et portes fermés
- Une suspension totale des objectifs commerciaux
- Des moyens matériels efficaces pour préserver la santé des salarié(e)s, en particulier dans les réseaux d'agences physiques : masques de protection, gants, gel hydroalcoolique, etc...

A partir des remontées régulières du « terrain », le SNB/CFE-CGC ne peut que constater que les disparités fortes entre établissements persistent et que les conditions sanitaires minimales sont loin d'être garanties pour l'ensemble des collaborateurs des banques qui exercent leur activité au service de leurs clients et de l'économie du pays. Cette situation est totalement inacceptable !





Un véritable « protocole sectoriel » pour toute la profession !

Dans cet esprit, et au-delà des négociations en cours dans les différentes branches professionnelles, le **SNB/CFE-CGC** exige la négociation immédiate d'un « **protocole sectoriel** » pour l'ensemble des entreprises du monde de la banque, de la finance et du crédit.

En effet, la **Ministre du Travail Muriel PENICAUD** demande aux entreprises de «réorganiser le travail, y compris en mode dégradé ou ralenti, avec moins de rentabilité et de productivité», avec un «seul point intangible» : «la sécurité des salariés, qui n'est pas négociable». Pour la Ministre, «les bonnes pratiques doivent être adaptées par secteur d'activité en fonction des métiers».

Pour le **SNB/CFE-CGC**, un vrai « **protocole sectoriel** » doit donc impérativement être négocié et conclu au niveau de la **Fédération Bancaire Française (FBF)**, qui regroupe l'ensemble de la profession bancaire, et porter sur la totalité des sujets d'actualité brûlante tels qu'ils sont décrits ci-dessus.

La santé des « banquiers du quotidien » vaut plus que 1 000 € !

Pour le **SNB/CFE-CGC**, le versement de la prime de 1 000 €, dont l'idée a été lancée par le Gouvernement lui-même, devra être une réalité concrète, dès la sortie de la crise sanitaire actuelle, pour les salarié(e)s qui poursuivent actuellement leur activité professionnelle malgré des conditions sanitaires particulièrement difficiles et dangereuses.

Toutefois, pour le SNB/CFE-CGC, l'essentiel est, avant toute autre chose, la préservation de la santé et de l'intégrité physique des milliers de salarié(e)s des banques françaises qui continuent, chaque jour, d'assurer une part importante du fonctionnement de l'économie française.

Par leur mobilisation et avec une profonde conscience professionnelle, ces « **banquiers du quotidien** » prennent en charge l'ensemble de leurs clients, particuliers comme entreprises, et recherchent, avec eux, les solutions les mieux adaptées à leur situation. Pour pouvoir poursuivre efficacement cette mobilisation et cette action, essentielles pour surmonter demain la grave crise économique qui menace, ils ont avant tout besoin de moyens matériels efficaces pour préserver leur santé : masques de protection, gants, gel hydroalcoolique, etc... Nos collègues méritent, au même titre que d'autres professions en contact direct avec la population, de disposer des moyens indispensables pour se protéger.